

DEPARTEMENT
de MAINE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 9 JUILLET 2015

Convocation du 3 juillet 2015

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13

L'an deux mil quinze, le 9 du mois de juillet à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DAVY Jean-Luc, le Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs CHERRÉ Christelle adjointe, GOUJON Anne, GILBERT André, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, DEFOIS Christine, PORTIÉ Jérôme, PRIOU Stéphanie, BROSSIER Sandrine, ROGER Arnaud, de RICHEMONT Xavier et LETHIELLEUX Joëlle, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : Madame JAHIER Eliane à madame CHERRÉ Christelle, monsieur BÉRON Michel à monsieur GILBERT André, madame ATANI Béatrice à madame FREULON Véronique, monsieur MARTIN Denis à madame PRIOU Stéphanie et monsieur REDOIS Laurent à monsieur DAVY Jean-Luc

Absents et excusés : Monsieur DUSACRE Luc

Le secrétariat de séance a été assuré par : Madame CHERRÉ Christelle

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2015

Monsieur Xavier de RICHEMONT demande à prendre la parole au sujet de la dernière réunion. Il regrette le manque d'informations relatif à la décision prise au sujet de la réforme territoriale. Sur l'ordre du jour n'était mentionnée qu'une présentation du projet du Préfet, or un avis défavorable a été émis sous forme de délibération. Malgré son accord avec cette décision, il aurait voulu que soit mentionné ce projet de délibération dans la convocation pour émettre son propre avis sur ce dossier.

Au sujet de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), monsieur de RICHEMONT avait demandé par mail que ce sujet précis soit étudié en séance, sans vote mais sous forme d'échanges. Or, sa requête n'a pas été suivie. Il considère que cette non transmission d'informations est très dommageable pour un dossier aussi important et complexe. Monsieur de RICHEMONT estime qu'une révision générale du PLU est indispensable du fait de sa non conformité avec le SCOT du Pays des Vallées d'Anjou. Or, celui-ci est en cours de révision. Il semble donc inopportun pour monsieur le Maire de réviser notre PLU avant l'approbation définitive de ce document.

Madame Véronique FREULON souhaiterait que ce dossier litigieux du PLU soit étudié par chaque conseiller, avec un relevé des dossiers problématiques et des discussions sereines avant une éventuelle révision générale du document d'urbanisme.

Accord unanime des conseillers sur cette proposition.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2015

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte-rendu de la dernière séance, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Indemnité de conseil versée au receveur municipal

En raison de la fermeture de la Trésorerie de Durtal au 31 décembre 2014 et du rattachement de la mairie à la Trésorerie de Seiches sur le Loir avec un changement de

comptable, il est décidé à l'unanimité de verser l'indemnité de conseil à monsieur Denis TRILLOT, notre nouveau receveur municipal, à compter du 1er janvier 2015.

Modification de la régie de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les élus que l'examen comptable de la régie de location de la salle des fêtes montre des recettes en 2014 de plus de **19 800,00 €**. Or, avec une moyenne de recettes mensuelles supérieure à **1 220,00 €**, un cautionnement du régisseur est requis et doit être fixé à **300,00 €**. Madame Nelly NOZAY, le régisseur, constituera personnellement le cautionnement par adhésion à l'Association Française de Cautionnement Mutuel. En contre partie, elle pourra bénéficier d'une indemnité de responsabilité annuelle s'élevant à **110,00 €**. Il est décidé à l'unanimité de modifier les arrêtés de la régie de la salle des fêtes pour y inscrire le cautionnement à hauteur de 300,00 € et pour attribuer au régisseur l'indemnité de responsabilité annuelle de 110,00 €.

Tarifs périscolaires 2015-2016

Les élus décident de fixer les tarifs périscolaires suivants pour l'année 2015-2016 :

<u>Cantine</u> :	- Enfants de Daumeray	: 2,70 € le repas
	- Enfants hors commune	: 3,25 € le repas
	- Adultes	: 5,20 € le repas
<u>Garderie</u> :	- Pour Quotient Familial < à 737	: 0,48 € la demi-heure
	- Pour Quotient Familial > ou = à 737	: 0,82 € la demi-heure
	- Dépassement après 18h30	: 6,00 € par enfant
<u>TAP</u> :	- Forfait	: 10,00 € par enfant la période dès la 1ère présence

Il est décidé de maintenir un écart de 55 centimes entre le repas des enfants de Daumeray et celui des hors commune. De plus, un montant minimal de **5,00 €** par année scolaire sera facturé aux familles dont les fréquentations sont très occasionnelles.

Logiciel GALGEC

Il est précisé aux élus qu'un logiciel, créé par l'association ICP, a été présenté aux agents des services administratifs pour permettre la mise en place d'une solution de pointage informatique des trois services périscolaires (cantine, garderie et TAP). Ce logiciel GALGEC faciliterait la récupération de toutes les données nécessaires à la facturation et à la déclaration auprès de la CAF. Le coût pour la commune s'élèverait à 450,00 € pour l'adhésion annuelle et à 817,00 € TTC pour l'acquisition de matériel (3 douchette et 2 tablettes). Accord à l'unanimité des élus pour l'adhésion et pour l'acquisition du matériel de pointage.

Accueil périscolaire

Deux demandes ont été reçues pour avancer l'accueil périscolaire à 7h15 au lieu de 7h30. Ce changement d'horaire entraînerait une augmentation du temps de travail de 45 heures supplémentaires par an sur les 36 semaines d'école. La première conséquence serait organisationnelle et porterait sur des modification d'emplois du temps des agents en charge de ce service. La seconde conséquence serait financière avec une augmentation du coût du travail.

Afin d'assurer la continuité du service public, une étude plus approfondie sur les coûts de personnel est demandée avec la possibilité de fixer un forfait pour ce quart d'heure supplémentaire. Report de la question à l'ordre du jour de septembre 2015.

Acquisition de la parcelle E-1066

Les élus sont informés qu'en raison d'un problème d'identification du propriétaire de cette parcelle, la question est ajournée et sera revue lors d'une prochaine séance.

Amortissement des subventions d'équipement versées

Dans le cadre des subventions d'équipement versées et enregistrées aux comptes 2041 et 2042, le receveur municipal demande qu'il soit statué sur leurs durées d'amortissement. Aussi, il est proposé d'amortir :

- a) cinq ans, le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises non mentionnées au b et c.
- b) quinze ans, le financement des biens immobiliers ou des installations
- c) trente ans, le financement des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Accord donné à l'unanimité.

Convention avec l'école de musique des Portes de l'Anjou

Accord donné à l'unanimité par les élus pour modifier la délibération du 11 septembre 2014 et fixer le nombre d'heures d'intervention de l'école de musique des Portes de l'Anjou à 35 au lieu de 34.

Demande de la mairie d'Etriché

Accord donné à l'unanimité par les élus pour régler à la mairie d'Etriché la participation de 100,00 €, prévue dans le cadre de la sortie sur le bateau la Gogane, au Porage, le 20 septembre 2014.

Plan d'épandage des boues de la station de la Beaumette

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la désignation d'Angers Loire Métropole comme autorité organisatrice de l'enquête publique nécessaire à la révision complète du plan d'épandage des boues de la station de la Beaumette.

Permis de construire n°PC 049 119 15 A0004 de la famille de GALARD

Il est rappelé aux élus l'historique du dossier :

- demande de permis de construire d'une piscine déposé par la famille de GALARD le 30 janvier 2015.
- rencontre avec monsieur BESSIN, directeur de la DDT, pour donner une solution favorable à ce dossier litigieux car construction souhaitée en zone N.
- arrêté portant autorisation de construire établi le 30 mars 2015 selon esquisse dessinée par monsieur BESSIN.
- courrier du 26 mai envoyé par le Préfet pour nous informer du recours au tribunal administratif de Nantes pour annuler ce permis et pour demander la suspension des travaux.
- le 17 juin dernier, ordonnance du tribunal administratif de Nantes pour suspendre l'exécution de l'arrêté du 30 mars 2015.
- suite à une entrevue avec monsieur le Maire, demande par monsieur et madame de GALARD pour une révision simplifiée du PLU.
- avis demandé à madame Véronique GALLARD de la DDT pour connaître la faisabilité d'une telle procédure. Sa réponse est la suivante : La révision "allégée" pour erreur matérielle n'est pas possible. Il devra donc être procédé à une révision générale du document d'urbanisme en vigueur, sauf si le projet de loi Macron peut éventuellement permettre une modification du règlement de la zone N. Cette procédure sera envisageable dès lors que les impacts de la nouvelle disposition de la zone N sur les enjeux environnementaux seront démontrés.
- reprise de contact prévue avec la DDT pour voir quelle autre procédure pourra être envisagée suite à l'adoption de cette loi.

Les élus seront informés des suites données à ce dossier.

Questions diverses

- **Art et Chapelles** : Il est rappelé que la visite de l'exposition installée dans l'église de Saint Germain peut être visitée depuis le 29 juin jusqu'au 23 août 2015. L'inauguration a eu lieu le samedi 27 juin. Madame Joëlle LETHIELLEUX, membre de l'association Saint Germain, regrette qu'aucune invitation n'ait été adressée à la dite association. Aucune invitation n'a en fait été envoyée par « Art et Chapelles », organisateur de l'événement. Il est rappelé aux conseillers qu'ils ne doivent pas hésiter à solliciter la commission « Communication » pour l'envoi d'invitations à des événements organisés sur la commune, s'ils le jugent nécessaire et surtout si cela n'a pas été fait par oubli.
- **Groupe scolaire Maurice Ludard** : Madame Véronique FREULON évoque les fêtes des deux écoles organisées le samedi 27 juin dernier avec remise des dictionnaires, dédiés par monsieur le Maire, aux élèves de CM2. Il serait peut-être bien de prévoir ce cadeau à l'ensemble des élèves de CM2 des 2 écoles. Lors du dernier conseil d'école, des demandes de jeux (petits vélos, toboggan) et de renouvellement de matériel informatique ont été faites par les enseignants. Ces demandes seront étudiées et des propositions faites lors de prochaines séances. Enfin, est évoqué le projet de classe de découverte avec une demande de 3000,00 € de subvention faite auprès de la mairie. La décision d'attribution ou non devra être prise lors de la séance de septembre.